

Compte rendu du Bureau Syndical du Jeudi 10 Mars 2016

Étaient présents : Mme Aïda Boyer, Mme Stella Bsereni, Mme France Gomez De Mercado, M. Dominique Chambon, M. Jean-Pierre Lefebvre, M. Maurice Quinkal, M. Petitjean, M. Jacques François, M. Louis Grange, M. Alain Louche, M. Gérard Griffe, M. Jérôme Bernard

Assistaient également en tant qu'invité : M. Henry Pascal Eldin, M. Renaud Vincent (CD07), M. Ludovic Bayle.

Le quorum est atteint, la séance peut s'ouvrir à 18h30

1/ Retour sur le dernier comité syndical et programmation des prochaines dates :

Monsieur le Président revient sur le comité syndical du 11 février dernier où des sujets sur la vie du syndicat ont été abordés. Le retour des élus a été positif c'est pourquoi Monsieur le Président propose de renouveler l'opération à chaque comité syndical.

Concernant les bureaux syndicaux, Monsieur le Président propose de les programmer une fois sur deux en présentiel. Il est proposé de faire le prochain bureau en visio-conférence le 25 avril 2016 à 18h.

Il est proposé de réunir la commission Médiation Numérique le mardi 5 avril à 18H30

Les élus approuvent à l'unanimité.

2/ Retour sur les sollicitations extérieures

Monsieur le Président indique que l'association Ville Internet a remis la mention exceptionnelle de Pionnier de l'Internet Citoyen au Syndicat Mixte le 18 Février dernier des mains du Secrétaire d'Etat Monsieur Jean Vincent PLACE.

La radio RCF, dans le cadre d'une table ronde, et l'association AVICCA, lors d'un colloque (présentation de la mutualisation), sollicitent les Inforoutes pour intervenir.

Les élus souhaitent que le syndicat soit représenté lors de ces deux manifestations.

3/ Indemnité des Élus

Les députés ont adopté le 9 mars dernier, sans la modifier, la proposition de loi visant à permettre l'application aux élus locaux des dispositions relatives au droit individuel à la formation et relatives aux conditions d'exercice des mandats des membres des syndicats de communes et des syndicats mixtes », telle qu'elle avait été votée le 3 février dernier par les sénateurs. Le vote conforme de l'Assemblée Nationale et du Sénat sur ce texte, qui était examiné selon la procédure accélérée (une seule lecture par chambre), conduit à son adoption définitive.

Le vote de cette proposition de loi met un terme au « bug » de la loi Notre sur les indemnités de fonction des exécutifs des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes. La loi Notre avait en effet supprimé, depuis le 9 août 2015, la base légale pour le versement des indemnités de fonction aux présidents et vice-présidents des syndicats de communes dont le périmètre était inférieur à celui de l'EPCI à fiscalité propre et de tous les syndicats mixtes ouverts dits « restreints », c'est à dire composés exclusivement de communes, d'EPCI, de départements et de régions.

4/ Logiciel SPANC

Le service SIG du Syndicat Mixte souhaite mettre en place un logiciel de SPANC pour répondre aux besoins de certaines intercommunalités et syndicats.

Comme évoqué en décembre dernier lors du dernier bureau, l'année 2016 sera l'année de la gestion

de la croissance du syndicat.

De plus il est évoqué la situation budgétaire du budget régie du syndicat :

Budgété en investissement environ 100 000 €

Dépense prévue :

Appel à projet EPN : 50 000 €

Location de matériel pour deux collectivités : 17 000 €

Logiciel de facturation : 5450 €

AMO avec Xdemat : 8 631 €

Soit un solde de 18 919 €

Sur ce solde il reste le projet de GED à financer et le logiciel de Suivi Relation Collectivité.

En l'état actuel des finances du budget régie, il apparaît impossible de financer l'investissement d'un logiciel SPANC.

Monsieur Dominique CHAMBON et Monsieur Gilbert PETITJEAN indiquent qu'il est aussi important d'attendre 2017 pour lancer ce projet-là. En effet la fusion des intercommunalités va reporter des projets.

Le bureau approuve à l'unanimité le report de ce projet à 2017.

5/ Dossier Tiers Archiviste

Monsieur Jean Pierre LEFEBVRE fait l'état du dossier encours. Suite à une réunion avec les Archives Départementales il apparaît que ce projet ne présente pas de modèle économique viable dans l'état de l'art. En effet le syndicat ne pourra gérer les archives définitives des collectivités ardéchoises.

Monsieur Jean Pierre LEFEBVRE propose au bureau de mettre en suspend le projet Tiers Archiviste en attendant que la loi change pour permettre au syndicat de pouvoir gérer les archives définitives.

Les élus du bureau syndical approuvent à l'unanimité

6/ Indemnité d'astreinte, permanence et de décision

Monsieur le Président rappelle que des indemnités d'astreinte sont versées aux trois administrateurs du Data Center, et évoque la possibilité de verser une astreinte de décision (situation des personnels d'encadrement pouvant être joints directement, par l'autorité territoriale en dehors des heures d'activité normale du service, afin d'arrêter les dispositions nécessaires).

Monsieur le Président propose de verser cette indemnité à Monsieur Henry Pascal ELDIN et Monsieur Ludovic BAYLE (si celui-ci est éligible) pour répondre aux besoins de services.

Monsieur Jacques FRANCOIS demande quelles sont les dispositions qui nécessitent la mise en place de cette astreinte. Monsieur le Président indique que les deux directeurs sont sollicités en dehors de leurs horaires de travail et pendant leurs congés surtout sur la gestion du quotidien et le cas échéant par des élus.

7/ Point Ressources Humaines

Monsieur le Président rappelle les différents recrutements en cours :

- Deux techniciens : Monsieur Maxence DECLEMY a commencé son contrat aux Inforoutes le 1er mars et Monsieur Frédéric PETERMANN commencera son contrat le 9 mai prochain,

- Un poste d'assistant technique : Monsieur Emilien MARNAS a commencé son contrat le 2 mars
- Un poste d'assistante administrative : les candidatures ne correspondant pas aux besoins, il a été décidé de ne pas donner suite à ce recrutement. Afin de répondre aux besoins du standard téléphonique, il est proposé aux élus de recruter un emploi aidé pendant un an pour faire face à l'augmentation des appels téléphoniques.
- Un poste de Responsable RH en temps partagé (2 jours par semaine) : Mme Marie SERCLERAT commencera son travail le 5 avril au syndicat.

Monsieur le Président rappelle que lors du dernier bureau syndical il a été décidé de renouveler le contrat de Mme Garlann NIZON pour une année. Suite au dossier en cours et aux projets à moyen terme il est proposé de finalement renouveler le contrat de Mme Garlann NIZON pour une durée de 24 mois.

Monsieur le Président propose au bureau syndical de titulariser à mi-temps (poste à mi-temps existant non pourvu suite au départ de Mme BIREM Nathalie) Mme Céline VALLA pour répondre aux besoins de maintenance pour Cosoluce. Afin de pouvoir stabiliser l'activité Monsieur le Président propose au bureau de recruter une personne en alternance afin de la former et de venir en soutien des équipes Cosoluce et Enfance.

Les élus du bureau syndical approuvent à l'unanimité ces propositions.

8/ Factures Impayées

Monsieur le Président informe les élus du montant des impayés (130 000 €HT) plus une prestation de 25 610 € HT effectuée mais non facturée. Monsieur le Président propose au bureau qu'à compter du 1er juin, le syndicat demande l'état des impayés et ne dépanne plus les collectivités ou clients privés qui n'auront pas payé les factures de 2015 et avant.

9/ Module Relais Assistantes Maternelles

La communauté de communes de Porte DromArdèche avec qui le syndicat expérimente le nouveau logiciel de périscolaire, nous demande s'il est possible d'activer l'option Relais Assistantes Maternelles. Monsieur le Président présente la proposition tarifaire de la société Ciril et aussi la grille de tarifs correspondants à ce projet.

Les élus du bureau syndical approuvent à l'unanimité ce projet. La grille de tarifs sera délibérée au prochain comité syndical.

10/ Remboursement de Frais à un agent

Monsieur le Président indique que Monsieur Ludovic BAYLE a payé personnellement le taxi à Paris lors de la remise des labels ville internet (19,60€) et la visite médicale de Monsieur Emilien MARNAS (23€),

Les élus du bureau syndical approuvent à l'unanimité le remboursement de ces frais.

11/ Locaux du Syndicat

Monsieur le Président indique que les travaux des futurs bureaux de Vidalon vont démarrer. Concernant l'achat du bâtiment de Privas, la signature du compromis est prévue pour début avril avec potentiellement une vente pour cet été.

Monsieur le Président informe le bureau d'une demande de location d'environ 70 m² du bâtiment de

Saint Agrève,

Les élus du bureau syndical approuvent à l'unanimité cette demande.

12/ Assemblée Générale de l'Adep

Monsieur le Président indique que l'assemblée générale de l'Adep se tiendra le 4 avril 2016 à Clermont Ferrand. Comme aucun élu ne peut s'y rendre, Monsieur le Président propose que Monsieur Ludovic BAYLE représente les Inforoutes à cette assemblée générale.

Les élus du bureau syndical approuvent à l'unanimité cette proposition.

13/ Intérim

Monsieur le Président indique aux élus que le Centre De Gestion de l'Ardèche a autorisé le syndicat à avoir recours à l'intérim pour les besoins du syndicat pour les postes suivants :

- Technicien informatique
- Technicien HelpDesk sur les logiciels métiers publics

14/ Durée des amortissements

Monsieur le Président propose de réduire la durée des amortissements lors du prochain comité syndical.

Les élus du bureau syndical approuvent à l'unanimité ce projet

Pas de questions diverses, la séance est levée à 20 heures